

*Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux—Loi*

● (1530)

Mais le point que j'essaie de dégager, et qu'à mon avis le député de Matane nous a très bien rappelé, c'est qu'il est réellement absurde de déclarer que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité en matière d'enseignement. Un des documents les plus importants que j'aie lus à ce sujet a été présenté par M. Cory; il s'agissait d'une interprétation de la constitution appuyant la responsabilité du Canada en tant que pays dans tout le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Bien que j'exprime mon opinion personnelle, je tiens à dire que j'ai l'intention de voter en faveur du projet de loi du ministre. Toutefois, je ne suis pas satisfait de l'article 3 qui prévoit le maintien de la formule actuelle. Bien que je n'en blâme pas le ministre, à mon avis les gouvernements se sont défilés. Je ne sais pas si le gouvernement fédéral en est responsable. J'attendrai que le ministre me le dise. Je l'ai toujours trouvé très franc. Mais nous renvoyons réellement jusqu'à 1977 des décisions assez fondamentales. Nous choisissons réellement la solution de facilité en prolongeant l'application de la présente formule, comme le prévoit le projet de loi, jusqu'à la fin de mars 1977.

Cette motion intéresse beaucoup d'entre nous. Au cours de la dernière législature, cette question a été discutée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous avons entendu les mémoires de l'Association des universités et des collèges canadiens et d'autres. J'aurais aimé que le secrétaire d'État (M. Faulkner) soit ici aujourd'hui. Cela relève en grande partie de sa compétence. Pour ma part, j'espère que le secrétaire d'État nous indiquera qui en assume actuellement la responsabilité.

Sous M. Lester Pearson, dans le cabinet du premier ministre, je crois qu'il y avait un ancien sous-ministre des Finances. Autant que je m'en souviens, il s'agissait d'un certain M. Young, mais il est possible que je me trompe parce que cela remonte à plusieurs années. Il était chargé d'essayer de définir la compétence du gouvernement fédéral dans tout le domaine de l'enseignement postsecondaire. Puis cette responsabilité a été transférée du cabinet du premier ministre au bureau du secrétaire d'État. Que se passe-t-il, qui en est responsable, qui a remplacé M. David Munro de l'Université McGill qui était chargé de ces questions? Autant de questions auxquelles nous voudrions obtenir des réponses. M. Carrothers, je crois, serait à la tête du... comment appelle-t-on cela?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Le cerveau.

**M. Fairweather:** Il doit diriger le groupe de savants du gouvernement fédéral et à mon avis il était temps qu'il en ait un. En tout cas, dans le discours qu'il a prononcé le 31 octobre dernier devant l'association des universités et des collègues sur le rôle de l'université dans l'enseignement post-secondaire, M. A. W. R. Carrothers a déclaré:

Je pense que maintenant on reconnaît généralement que la recherche doit se faire davantage à l'échelle nationale ou internationale qu'à l'échelle provinciale d'après une politique énoncée par un ministre provincial. La recherche fait partie de l'activité universitaire et c'est grâce à elle que l'université mérite son nom...

Mon temps est limité et je ne veux pas tout lire mais j'ai suggéré qu'on envoie le discours de M. Carrothers aux sénateurs et aux députés, car c'est une déclaration très importante sur les questions universitaires dans les années 70. M. Carrothers a ensuite déclaré:

... j'estime qu'il est très important pour le pays que le gouvernement fédéral maintienne sa présence dans les universités canadiennes. A notre époque, la régionalisation de nos universités est

[M. Fairweather.]

un risque que nous ne pouvons pas prendre et c'est un domaine dans lequel notre pays ne peut se lancer à l'aventure.

J'espère que la plupart des députés de tous les partis seront d'accord. Je pense qu'il y a deux ans environ les éminences grises du gouvernement fédéral auraient préféré se contenter de transférer des points fiscaux pour mettre fin à ses responsabilités. Je suis certain que les députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement s'y seraient opposés. Je sais en tout cas que notre parti s'y opposait car c'eût été encore plus grave que de remettre la décision à plus tard. Cela reviendrait à abandonner une responsabilité constitutionnelle qui nous incombe depuis la fondation de notre pays.

Si je ne fais rien d'autre dans le temps de parole qui m'est alloué, je voudrais m'assurer, en ce qui concerne le rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement post-secondaire, que nous mettions fin aux querelles constitutionnelles à ce sujet afin de promouvoir cet enseignement car, à mon avis, le risque de régionalisation est suffisamment grave dans notre pays et dans bien d'autres domaines et ce serait détruire les réalisations dont un grand nombre d'administrations ont raison d'être fières que de penser qu'on va proposer innocemment au gouvernement de se débarrasser de ses responsabilités en se contentant de transférer deux ou trois points fiscaux.

Le ministre est préoccupé. Il l'est toujours. C'est d'ailleurs l'une de ses plus charmantes qualités. Il se préoccupe de cette mesure législative; je suppose donc que je ne peux lire la position qu'a adoptée l'association des universités de l'Atlantique à l'égard du rôle du gouvernement fédéral. Mais de toutes les universités canadiennes qui auraient à subir les conséquences d'un transfert pur et simple de points fiscaux, ce sont celles de la région atlantique qui seraient le plus gravement touchées. On a fait valoir ce point de vue. Elles ont présenté des mémoires.

J'espère qu'au cours de l'étude de ce bill, nous aurons droit à une déclaration nette du secrétaire d'État nous assurant qu'il n'est nullement question d'un transfert de points fiscaux ni pour maintenant ni pour 1977. Cela ne se produira certes pas en 1977, car le gouvernement sera différent, et il est certain que tous les membres de mon parti résisteraient de toutes leurs forces à une pareille dérobade. Monsieur l'Orateur, la question est grave. Je pense qu'on reporte les échéances. On essaie de ne pas l'avouer, mais ce que nous faisons, c'est reporter une échéance à sa convenance en changeant quelques chiffres dans une disposition. Mais le problème est beaucoup plus important que ne le laisse voir l'article 3.

Je veux savoir ce que fait le secrétaire d'État. Je veux savoir qui, dans son ministère, le fait et je veux obtenir des garanties comme quoi le gouvernement actuel a mis un groupe spécial au travail pour trouver une meilleure formule. Nous avons, une fois déjà, reporté la décision de deux ans et j'espérais qu'on puisse maintenant présenter une mesure législative qui soit beaucoup plus constructive qu'une simple prolongation.

● (1540)

**M. John Harney (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, comme c'est le cas pour tous les députés, je désire dire quelques mots sur le bill. Nous ressentons tous la fuite du temps et les pressions qui sont exercées à la Chambre pour faire adopter ce projet de loi. Le bill met en jeu une somme énorme, des milliards de dollars, et le moins que je puisse faire en me levant pour en parler, alors que nous voyons ces milliards de dollars s'envoler, c'est de leur dire adieu.